

N° 62

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

Rapporteur général

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 37

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Pierre GAMBOA

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Boinnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Bailayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fossat, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gotschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moynet, René Monory, Jacques Mossier, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, M^{lle} Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 46), et in-8° 454.

Sénat : 81 (1983-1984).

Loi de Finances - Imprimerie Nationale

SOMMAIRE

	Pages
I. Principales observations de la Commission	3
II. Examen en commission	4
INTRODUCTION.....	5
I. L'ANALYSE DU PROJET DE BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE	7
<i>A. Le compte d'exploitation</i>	<i>7</i>
<i>B. Les recettes</i>	<i>9</i>
<i>C. Les dépenses</i>	<i>10</i>
1° Les dépenses d'exploitation	10
2° Les dépenses d'investissement	16
II. LE DEVENIR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE : les incertitudes pèsent toujours	21
<i>A. Un plan de charge relativement stable</i>	<i>21</i>
<i>B. Ses effets sur la politique de l'emploi.....</i>	<i>27</i>
<i>C. Une relative stabilité dans le court et moyen terme face à un avenir de grande mutation.....</i>	<i>31</i>
ANNEXE : l'incendie du 15 avril 1983.....	33
I. Inventaire des dégats	33
II. Les mesures prises	34

I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

L'analyse globale des crédits dévolus à l'Imprimerie nationale pour 1984 appelle trois principales remarques :

1. Le projet de budget pour 1984 vise à un retour de l'équilibre d'exploitation par une restauration du potentiel industriel affecté par le sinistre.

2. Ce projet de budget devrait permettre la poursuite de l'effort de modernisation et de reconversion entrepris avec un plan de charge relativement stable.

3. La mise en oeuvre d'une programmation pluriannuelle en liaison avec les P.T.T. pour la fabrication de l'annuaire téléphonique permettrait de réduire les incertitudes du plan de charge.

Il faudrait d'ores et déjà préciser nettement les perspectives à moyen terme, compte tenu du développement de la Bureautique et de la Télématic, afin de préserver la compétitivité de l'Imprimerie nationale.

Il est souhaitable que soit poursuivie l'action entreprise par l'Imprimerie nationale en matière culturelle, concernant notamment sa contribution à la politique du livre, qui va dans le sens de la diversification de son activité.

II. EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance tenue le 12 octobre 1983, la Commission des finances a examiné, sur le rapport de M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial, le projet de budget annexe pour 1984 de l'Imprimerie nationale.

M. Pierre Gamboa a souligné que ce budget enregistrerait surtout les conséquences de l'incendie d'avril 1983, qui a ravagé les locaux de l'Imprimerie nationale à Paris, le montant des réparations étant évalué à 101,35 millions de francs.

Le rapporteur spécial a insisté sur le fait que le remplacement du matériel sinistré allait provoquer une avancée technologique exceptionnelle.

Puis, M. Pierre Gamboa a présenté les grandes masses de ce budget qui atteindra 1.598,6 millions de francs, soit une progression de 10,8 % et se soldera par une forte hausse de l'excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital et une remise à niveau du fonds de roulement.

Les recettes proviendront pour plus de 98 % du produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques. La forte hausse des dépenses d'équipement (+ 135,2 % en crédits de paiement) s'explique par la nécessité de remplacer le matériel sinistré.

Le rapporteur spécial a noté également les bons résultats enregistrés dans l'utilisation des caractères orientaux, allant dans le sens de la diversification des activités de l'Imprimerie nationale, mais a attiré l'attention sur la difficulté d'approvisionnement en papier.

M. Maurice Blin, rapporteur général, considérant que le sinistre allait provoquer un formidable renouvellement des matériels, a demandé au rapporteur spécial de surveiller l'utilisation des crédits et d'apprécier leur efficacité.

La commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits, pour 1984, de l'Imprimerie nationale.

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Née de la décision prise en 1538 par François Ier d'accorder pour la première fois à Robert Estienne le titre et les privilèges d'imprimeur du Roi, cette maison devint en 1640, par la volonté de Louis XIII et à l'instigation de Richelieu, manufacture Royale d'Imprimerie.

Dénommée successivement royale, impériale ou nationale, selon les vicissitudes de l'histoire, elle reçoit l'appellation définitive d'« Imprimerie nationale » le 4 septembre 1870. Dépendant du ministère de la Justice sous la Convention, l'établissement a été rattaché depuis le 1er octobre 1910, au ministère des Finances (aujourd'hui ministère de l'Economie, des finances et du budget).

L'Imprimerie Nationale est un service public d'Etat, à caractère administratif et commercial qui, régi dans son organisation et son fonctionnement par le décret n° 61-1138 du 4 décembre 1961, exerce une triple mission :

a) Une mission d'imprimeur.

Le décret du 4 décembre 1961 lui confère le privilège des impressions nécessaires au fonctionnement des administrations et des établissements publics à caractère administratif. Sa production est donc très diversifiée. Elle est responsable des imprimés administratifs classiques, des annuaires téléphoniques des P.T.T., des brevets d'invention et des impressions précédemment exécutées par l'Atelier général du Timbre (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises).

Elle exerce également une action spécifique dans le domaine artistique et culturel : impressions d'ouvrages d'art et de nature scientifique, travaux exigeant l'emploi de caractères détenus de façon exclusive, effectués pour le compte d'éditeurs privés.

Enfin, l'Imprimerie nationale collabore à l'édition et à la diffusion de travaux réalisés par certains services publics : Inventaire général des richesses artistiques de la France, séries d'ouvrages historiques, etc.

b) Une mission de coopération avec l'industrie graphique

Pour assurer l'exécution de toutes les commandes administratives que lui vaut son privilège, l'Imprimerie nationale fait aussi appel à la sous-traitance auprès d'environ 400 entreprises du secteur privé pour réaliser, sous sa responsabilité technique, les programmes d'impression.

c) Une mission de conservation des arts graphiques

Elle gère le Cabinet des Poinçons constitué par l'ensemble des collections de type d'imprimerie créés par les artistes graveurs au cours des siècles (300.000 types environ). L'entretien de ces collections est assuré dans un de ses ateliers de gravure.

Notons enfin que sa bibliothèque réunit la presque totalité des ouvrages sortis de ses presses depuis l'origine, soit plusieurs milliers de volumes.

L'imprimerie nationale est dotée de l'autonomie financière, mais ses activités donnent lieu l'établissement d'un budget annexe, obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses et inséré, annuellement, dans la loi de finances.

I. L'ANALYSE DU PROJET DE BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Le projet de budget annexe pour 1984 est principalement caractérisé par la réparation des conséquences du sinistre intervenu le 15 avril 1983 dans les locaux parisiens.

Ce projet de budget s'établit en équilibre à 1.598,6 millions de francs pour 1984 contre 1.442,1 millions de francs en 1983, soit une progression de 10,8 %.

Il traduit la volonté de retour rapide à l'équilibre d'exploitation, de restauration du potentiel industriel affecté par le sinistre, et de poursuite de modernisation de l'appareil productif.

A. LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après fait apparaître l'existence d'un excédent d'exploitation nettement supérieur aux autres années :

- 1980	15.993.122 F
- 1981	996.474 F
- 1982	894.528 F
- 1983	122.483 F
- 1984	6.871.554 F

Cet excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital s'explique par la nécessité de dégager un important autofinancement pour l'exercice 1984, fortement grevé par le sinistre.

COMPTE D'EXPLOITATION
1^{er} section - Exploitation

(en millions de francs)

Dépenses	1983	1984	Variation en %	Recettes	1983	1984	Variation en %
Achats	923,25	1.027,73	+ 11,3	Impressions	1.418	1.558,8	+ 9,9
Frais de personnel	409,35	425,32	+ 3,9	Ventes du service d'édition des publications offici- cielles	17	17	
Impôts et taxes	16,08	16,39	+ 1,9	Vente de déchets	4,40	4,	- 9
Travaux, fournitures et services extérieurs	40,17	51,62	+ 28,5	Produits accessoires	0,10	0,50	+400
Transports et déplacements	28,62	29,87	+ 4,36	Prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères	2,60	3	+ 15,4
Frais divers de gestion	2,65	2,91	+ 10,1				
Amortissements et provisions	21,86	22,56	+ 3,2				
<u>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</u>	0,12	6,9					
Totaux	1.442,10	1.583,30	+ 9,8	Totaux	1.442,10	1.583,30	+ 9,8
2^e section - Opérations en capital							
Dépenses en capital	19	44,73	+ 135,4	Amortissements	21,86	22,56	+ 3,2
Fonds de roulement	2,98	-		<u>Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital</u>	0,12	6,9	
Totaux	21,98	44,73	+ 103,5	Totaux	21,98	29,46	+ 34

B. LES RECETTES

Le total des recettes d'exploitation prévues pour 1984 s'élève à 1.583,3 millions de francs (+ 9,8 %).

Les prévisions de recettes du budget annexe pour 1984 ont été établies en retenant une hypothèse de hausse moyenne des prix légèrement inférieure à 8 % d'une part et, d'autre part, d'une progression sensible du volume de l'annuaire téléphonique, qui représenterait 605 millions de francs en 1984, et d'une stabilité de la demande au titre des autres travaux.

Le tableau ci-après récapitule chacune de ces recettes, compare leur produit d'une année sur l'autre et fait apparaître le poids de chacune d'elles par rapport à l'ensemble.

Recettes d'exploitations de l'Imprimerie Nationale 1983-1984

(en millions de francs)

Nature des recettes d'exploitation	1984		- 1983		Variation
	Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble	1984/1983 en %
Impressions exécutées pour le compte des ministères et adminis- trations publiques	1.556,8	98,33	1.416	98,2	+ 9,9
Impressions exécutées pour le compte des particuliers	2	0,13	2	0,13	-
Ventes des services d'Édition et de vente des publications offi- cielles.....	17	1,07	17	1,17	-
Vente de déchets	4	0,25	4,4	0,3	- 9
Produits accessoires	0,5	0,03	0,1	0,01	+ 400
Prélèvements sur les ventes effec- tuées pour le compte des minis- tères	3	0,19	2,6	0,2	+ 15,4
Totaux	1.583,3	100.	1.442,1	100	+ 6,65

Pour une part très largement prépondérante (plus de 98 %), les recettes proviennent des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques.

Le tableau suivant fait apparaître le produit des principales productions de l'Imprimerie nationale réalisées en 1980, 1981 et 1982. Le total des commandes passait de 12.169 en 1981 à 10.910 en 1982.

(en millions de francs)

Productions	1980	1981	1982
Documents budgétaires	19	19,3	23,4
Périodiques	83,4	91,3	110,1
Travaux de texte	78,1	82,2	102,4
Formulaires	106,3	137,8	156,4
Liasses	47,2	54,7	73,4
Continu	83,6	100,3	150,1
Fiduciaire	24,9	31,8	50,9
Brevets industriels	13,9	6,7	17,3
Concours	6,6	7,5	11,0
Annuaire téléphonique (annuaires + telex)	379,9	408,4	491,5

Aucune modification ne devrait affecter les travaux confiés à l'Établissement d'État en 1984. Néanmoins, l'usine de Paris ne pourra retrouver son équilibre industriel que lorsque les nouvelles rotatives seront installées.

C. LES DEPENSES

Nous examinerons successivement les prévisions pour 1984 relatives, d'une part aux dépenses d'exploitation, d'autre part aux opérations en capital.

1° Les dépenses d'exploitation.

Les seules dépenses d'exploitation - non compris les amortissements et provisions - atteindront en 1984 1.560,74 millions de francs contre 1.420,1 millions en 1983, soit une progression de 9,9 %.

L'évolution des principaux postes du compte d'exploitation et la part que représente chacun d'eux dans l'ensemble figurent dans le tableau ci-dessous :

Montants (en millions de francs)

Années	Compte d'exploitation	Achat de matières premières et sous-traitance		Frais de personnel		Travaux, fournitures et services extérieurs	
		Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble	Montant	% de l'ensemble
1979	869	529,2	61	252,2	29	24,3	2,8
1980	953	588,9	62	280,9	29,5	28,6	3
1981	1.052,6	658,9	62,6	318,4	30,2	29,9	2,8
1982	1.279,5	814,9	63,7	375,2	29,5	35,9	2,8
1983	1.442,1	923,2	64	409,3	28,4	40,2	2,8
1984	1.583,3	1.027,7	64,9	425,3	26,8	51,6	3,2

a) Les dépenses de personnel.

Elles passeront de 409,3 millions de francs en 1983 à 425,3 millions de francs en 1984 (+ 3,9 %) : la différence de 16 millions de francs se répartit entre :

- les mesures acquises, d'un montant de 7,2 millions de francs couvrant :

- l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues en 1983 (rémunérations, indemnités, cotisations, prestations obligatoires), à hauteur de 2 millions ;

- l'ajustement des crédits de charges et cotisations de sécurité sociale pour financer notamment la contribution de l'Etablissement aux dépenses du Fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat (1,9 million) et diverses mesures de revalorisation concernant notamment le relèvement du plafond de sécurité sociale et des bases de calcul des prestations familiales (3,3 millions).

- **les mesures nouvelles**, d'un montant de 8,8 millions de francs correspondant essentiellement :

- à l'inscription d'une provision pour financer les mesures de revalorisation des traitements et salaires prévues en 1984 (9,56 millions) ;
- à l'ajustement aux besoins des crédits de salaires et charges connexes (8,2 millions).

Les mesures nouvelles comportent par ailleurs une mesure d'économie concernant la suppression de 109 emplois d'ouvriers, dans le cadre de la redistribution interministérielle des effectifs (soit - 9,48 millions).

En ce qui concerne les rémunérations, leur évolution diffère selon la catégorie de personnel dont il s'agit.

Les traitements des fonctionnaires sont régis par les règles de rémunération de la Fonction publique. La valeur du traitement annuel correspondant à l'indice 100 a augmenté de 10,22 % en 1982 et de 5,94 % au 1er juillet 1983 par rapport à la fin de l'année précédente. Pour ce qui concerne l'année 1982, le pourcentage de hausse comprend l'intégration d'un point de l'indemnité de résidence, ce qui ramène la progression à 9,22 %.

Les salaires des personnels ouvriers sont fixés par référence aux accords régionaux conclus entre les fédérations patronales et ouvrières de l'Imprimerie de la région parisienne ainsi qu'entre le Comité intersyndical du livre parisien et le Syndicat de la presse parisienne.

Pour les salaires de la région parisienne, la « valeur des 100 points » qui constitue le salaire horaire de base de l'ouvrier typographe et la « valeur du service » qui représente le salaire journalier de base de l'ouvrier linotypiste ont été respectivement majorées de 11,35 % au 1er juillet 1983 et de 16,55 % au 1er juillet 1983 par rapport au 1er janvier 1982.

Pour les salaires de la région Nord, l'augmentation de la valeur du point « 100 métropole nord » au 1er juillet 1983 par rapport au 1er janvier 1982 ressort à 11,35 %.

Au total, l'effectif budgétaire de l'Imprimerie nationale ressort à 2.882 emplois pour 1984 contre 2.991 en 1983.

b) Les achats de matières premières

L'ensemble du poste « achats », qui recouvre à la fois les achats et les dépenses de sous-traitance devrait progresser en 1984 de 11,3 %, passant de 923,25 millions de francs à 1.027,73 millions de francs.

Le montant des crédits afférents aux **seuls achats de matières premières** (55,2 % du total en 1984 contre 56,7 % en 1983 et 50 % en 1982) passe de 523,3 millions de francs à 575,5 millions, soit une augmentation de 9,9 % imputable à l'évolution du volume des achats de papier et des prix pratiqués.

Le volume des achats de papiers et cartons d'impression.

Au cours des cinq dernières années, le volume des achats de papiers et cartons d'impression a augmenté par paliers : de l'ordre de 50.000 tonnes en 1978, il est passé à environ 60.000 tonnes en 1979-1980 et 1981 et 65.000 tonnes en 1982. En 1983, il devrait être de l'ordre de 67.000 tonnes.

L'évolution est inégale selon les catégories de papier considérées.

- le tonnage du papier utilisé pour la réalisation de l'annuaire téléphonique, de l'ordre de 36.000 tonnes en 1978, 44.000 tonnes en 1979, 41.000 tonnes en 1980, 39.000 tonnes en 1981, 43.000 tonnes en 1982, devrait être de l'ordre de 45.000 tonnes en 1983 ;

- L'acquisition de papiers divers (mécano, écriture, gommé, kraft, dossier, etc), de l'ordre de 16.000 tonnes annuelles de 1978 à 1980, est passée à 18.000 tonnes en 1981 et 20.000 tonnes en 1982. En 1983, les acquisitions devraient être stationnaires.

- les tonnages de papiers autocopiants chimiques qui représentaient environ 400 tonnes en 1977 ont augmenté d'année en année pour atteindre 1.200 tonnes en 1981 et 1.250 tonnes en 1982 et certainement 1.400 tonnes en 1983.

- le tonnage du papier fiduciaire et des papiers de sécurité, qui depuis 1978, avoisinait les 300/350 tonnes, est passé à 500 tonnes en 1981 pour retomber à 340 tonnes en 1982.

- le tonnage des papiers carton est relativement constant (390 tonnes en 1977, 460 tonnes en 1978, 300 tonnes en 1979, 380 tonnes en 1980, 290 tonnes en 1981, 240 tonnes en 1982, 280 tonnes prévues pour 1983).

Le montant des crédits destinés à ces achats.

Depuis 1978, l'évolution des crédits consommés pour ces achats de papiers et cartons d'impression a été la suivante :

- 1978	207,4 millions de francs
- 1979	272,4 millions de francs
- 1980	306,4 millions de francs
- 1981	353 millions de francs
- 1982	366,9 millions de francs
- 1983 (budget voté)	465,2 millions de francs
- 1984 (projet de budget)	512,5 millions de francs

L'évolution des prix.

En 1978 les prix ont augmenté d'environ 8 %.

En 1979 et 1980, la hausse annuelle a été de 11 %.

En 1981, la hausse moyenne a été de 15 % (papier annuaire 11,5 % le 1er mars et 26 % le 1er août, par rapport aux prix de janvier). C'est ainsi que les appels d'offres lancés fin 1981 pour l'année 1982 ont fait apparaître, par rapport aux prix initiaux de la campagne précédente, des hausses de 20 % pour le papier annuaire et de 30 % pour les autres papiers.

Depuis la hausse annuelle est de l'ordre de 8 %.

Cette évolution met en évidence la nécessité, dans ce secteur comme dans bien d'autres, de revitaliser l'industrie française - en l'occurrence celle de la pâte à papier - pour réduire nos importations.

c) La sous-traitance.

Les dépenses de sous-traitance représenteront 452,1 millions de francs en 1984 contre 400 millions en 1983 (la part dans le total du chapitre reste stable, 43,3 %).

Le tableau ci-dessous fournit, pour les cinq dernières années connues, les principales caractéristiques de la sous-traitance pratiquée par l'Imprimerie nationale.

	1978	1979	1980	1981	1982
Part des travaux sous-traités dans le chiffre d'affaires (en %)	30,2	32,3	27,7	24,5	28,8
Nombre de travaux sous-traités	5.979	6.407	5.676	6.613	7.364
Nombre des entreprises sous-traitantes	331	373	367	376	370
Montant des travaux sous-traités (en millions de francs)	237,6	292,9	269	265,6	385,4

Plusieurs constatations peuvent être faites :

- la part des travaux sous-traités par l'Imprimerie nationale dans son chiffre d'affaires a diminué entre 1979 et 1981 ; elle est remontée en 1982 avec le retour sous sa responsabilité de la confection des imprimés des impôts directs, dont l'exécution demeure confiée au secteur privé ; c'est ainsi que le nombre des travaux sous-traités et le montant de ces travaux augmentent de façon plus sensible en 1982.

- le choix des fournisseurs retenus pour les travaux sous-traités s'effectue conformément aux dispositions régissant les marchés et commandes des administrations de l'Etat : appel systématique à la concurrence le plus large possible, attribution des marchés ou commandes au commissionnaire offrant les meilleurs prix dans la mesure où il présente les garanties requises concernant la qualité et les délais d'exécution.

Durant la prochaine période, la sous-traitance de l'Imprimerie nationale sera largement influencée par les conséquences du sinistre du 15 avril 1983. En particulier, la destruction des quatre rotatives spécialisées dans l'impression des annuaires du téléphone, compte tenu des délais nécessaires au remplacement, même partiel, de ces équipements, amènera un accroissement sensible des volumes sous-traités en ce domaine.

2° Les dépenses d'investissements.

- Les dépenses d'investissements prévues pour 1984 s'élèvent à :
- 50,4 millions de francs en autorisations de programme (+ 101,6 %)
 - 44,7 millions de francs en crédits de paiement (+ 135 %)

Cette forte croissance des dotations d'équipement s'explique par la nécessité d'installer de nouveaux matériels aux lieu et place de ceux qui ont été endommagés lors de l'incendie du 15 avril 1983 : c'est ainsi que 15 millions de francs sont prévus pour l'acquisition d'une rotative de labeur en remplacement du matériel détruit et 7 millions de francs sont prévus pour la remise en état des bâtiments sinistrés.

Le tableau suivant fournit la décomposition de ces dépenses en capital.

(en francs)

	Autorisations de programme
Frais d'établissement	9.100.000
Grosses réparations	
- Usine de Paris	
. bâtiment	7.800.000
- Usine de Douai	
. mécanique	800.000
. bâtiment	500.000
Acquisitions d'immobilisations	41.200.000
Matériel, outillage	
- Usine de Paris	
. acquisition d'une rotative de labeur	15.000.000
. photocomposition	462.000
. département plomb	603.000
. préparation offset	610.000
. impression offset	4.300.000
. atelier de reprographie	795.000
. atelier de finition	1.500.000
. atelier d'entretien	250.000
. divers	690.000
- Usine de Douai	
. annuaire	3.305.000
. atelier de continu	8.885.000
. atelier de l'entretien	50.000
. approvisionnements	475.000
Matériel de transport	
- Usine de Paris	650.000
- Usine de Douai	300.000
Mobilier, matériel de bureau	
- Usine de Paris	200.000
- Usine de Douai	100.000
Agencements et installations	
- Economie d'énergie	
. Usine de Paris	600.000
. Usine de Douai	400.000
Autres: Paris	2.055.000
<u>Totaux</u>	50.400.000

Les principaux investissements réalisés en 1982-1983

A. ETABLISSEMENT DE PARIS

Les opérations les plus importantes concernent l'impression offset et la reprographie avec l'acquisition d'une rotative légère et son comp- teur empileur (7 MF), de deux presses deux couleurs 72 X 102 (3,2 MF), d'une machine retiration (1,6 MF) et de six machines de reprographie qui viennent rénover le parc existant (1,2 MF).

En ce qui concerne la photocomposition, l'établissement d'Etat, après l'installation de nouveaux claviers MDS plus performants que les claviers T 106 et l'extension de la configuration de l'ordinateur de photo- composition programmée, est doté d'équipements lui permettant de satis- faire au mieux les demandes des administrations clientes. C'est pourquoi en 1983 il n'est procédé à l'acquisition que de matériels complémentaires (écrans de mise en page, développeuse automatique).

Pour les autres secteurs de l'établissement de Paris, les investisse- ments réalisés ou prévus ont essentiellement pour objet la rénovation d'installations vétustes et l'allègement des tâches présentant un caractère particulier de pénibilité, notamment au département « finition ».

Il faut souligner, tant en 1982 (5 MF) qu'en 1983 (3,6 MF), l'exis- tence d'un important programme de travaux de bâtiment, nécessaire pour maintenir en bon état ou aménager un immeuble qui est en service depuis plus d'un demi-siècle et qui s'avère peu adapté aux exigences d'une exploitation industrielle moderne.

Le reste des opérations correspond à des acquisitions de matériel de transport ou de petits matériels ou à l'entretien du parc de machines existant.

B. ETABLISSEMENT DE DOUAL

Il convient de distinguer les deux grandes unités de production de l'établissement : le secteur annuaire et le secteur continu.

a) Secteur annuaire

Le département de l'annuaire a été progressivement doté, au cours des dernières années (1974-1980), d'un important parc de matériel lourd, tant pour l'impression que pour l'assemblage des annuaires. Les moyens de production de cette unité sont donc pour l'essentiel récents et parfaitement adaptés aux besoins.

Les investissements prévus en 1982 et 1983 sont donc de moindre importance et ont pour but d'améliorer la productivité de l'atelier, avec une photocomposeuse classique et une machine à répéter pour renforcer le potentiel avant tirage, et en 1983, l'acquisition de petits matériels pour le tirage offset.

b) Secteur continu.

Ce secteur profite actuellement d'une évolution de la demande administrative en faveur de ce type de technique (imprimés informatiques notamment). L'Imprimerie a entamé en 1981 un programme tendant à renforcer le potentiel de cet atelier continu, en modernisant le secteur « Chambon ». En 1982 et 1983, le programme comprenait essentiellement l'achat d'une rotative formulaire (3 MF) et d'une machine offset humide, ainsi que des équipements complémentaires pour les rotatives en continu, permettant de réaliser des travaux complexes : tronçonneuse, perforage, recette-coupe, chargeur, séparateurs, encolleurs.

Le reste du programme pour l'établissement de Douai correspond à des travaux d'entretien du bâtiment (insonorisation du hall du secteur continu notamment) ou du parc de machines et à des acquisitions de matériel de transport ou de petits matériels.

Les investissements prévus pour 1984 et politique à moyen terme.

La survenance de l'incendie du 15 avril 1983 est venue infléchir les orientations prévues pour 1984 et les années à venir. L'essentiel des crédits d'investissements doit être concentré sur l'achat de trois nouvelles rotatives standard susceptibles de réaliser l'annuaire demi-format ou d'autres travaux, équipement indispensable pour assurer l'équilibre financier et de l'emploi de l'établissement d'Etat. Une part importante des crédits devra également être consacrée aux travaux de réaménagement du hall des presses et du magasin de stockage du papier.

En conséquence, si l'objectif à moyen terme reste de poursuivre l'effort de modernisation par la substitution du procédé photocomposition-offset au procédé typographique, la réalisation de cet objectif se trouvera nécessairement plus éloignée dans le temps. Il conviendra néanmoins en 1984 et dans les années suivantes, de poursuivre la modernisation des procédés de composition, de tirage et de finition à Paris et de maintenir l'effort en faveur du secteur continu à Douai pour ne pas prendre de retard technologique.

L'opération « hors sinistre » la plus importante prévue en 1984 est l'acquisition à Douai d'une rotative en continu pour la réalisation des nouveaux chèques postaux (5 MF). Il est prévu en outre à Paris de continuer le renforcement du parc de matériel de reprographie avec l'achat de deux nouvelles machines recto-verso (600.000 F) et d'acquérir du petit matériel de photocomposition, (écrans de mise en page).

Le reste des opérations correspond à l'entretien des bâtiments ou mécanique et à l'acquisition de petits matériels (finition, secteur annuaire Douai) ou du matériel de transport.

II. LE DEVENIR DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

LES INCERTITUDES PESENT TOUJOURS

La question du rôle futur de l'Imprimerie nationale reste toujours posée : en effet, l'exercice 1982 a confirmé la poursuite de l'évolution technique qui se traduit par la réduction de la composition au plomb au profit de la photocomposition, le remplacement des documents imprimés par d'autres supports de communication ainsi que l'apparition de modes d'impression accessibles à des non-professionnels.

Il aurait été souhaitable de pouvoir préciser nettement d'ores et déjà les perspectives à moyen terme, compte tenu du développement de la bureautique et de la télématique.

Bien que le rythme de cette évolution soit plus modéré qu'on ne pouvait le craindre, la poursuite de l'action entreprise par l'Imprimerie nationale dans le sens d'une diversification de son activité, notamment sa contribution à la politique du livre, est plus que jamais nécessaire.

A. UN PLAN DE CHARGE RELATIVEMENT STABLE.

1° La commande administrative

Dans ce contexte de poursuite de l'évolution technique, l'exercice a été marqué par une relative baisse du nombre des commandes, avec cependant une légère augmentation du volume et de la nature des impressions confiées à l'établissement d'Etat. En 1982, la croissance en valeur de la commande globale d'imprimés a été de 23,4 % (1.334,9 MF contre 1.081,8 MF en 1981) alors qu'elle avait été de 13,2 % en 1981 par rapport à 1980. Le taux de progression en valeur des annuaires téléphoniques s'établit à + 22,6 % et celui des autres imprimés à + 23,9 %.

Cette appréciation doit être nuancée par la prise en compte notamment de l'évolution des coûts de production des industries graphiques plus rapide que celle de l'indice des prix à la consommation des ménages. Compte tenu de ces éléments, la commande administrative hors annuaire a connu une légère augmentation en volume, grâce en particulier aux imprimés relatifs aux impositions directes, qui sont revenus sous le contrôle de l'établissement d'Etat et ont été réalisés en sous-traitance.

Principales productions de l'Imprimerie nationale

(en millions de F).

	1980	1981	1982
- Documents budgétaires	19,0	19,3	23,4
- Périodiques	83,4	91,3	110,1
- Travaux de texte	78,1	82,2	102,4
- Formulaires	106,3	137,8	156,4
- Liasses	47,2	54,7	73,4
- Continu	83,6	100,3	150,1
- Fiduciaire	24,9	31,8	50,9
- Brevets Industriels	13,9	16,7	17,3
- Concours	6,6	7,5	11,0
- Annuaire téléphoniques (annuaire + télex)	379,9	408,4	491,5

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution globale et structurelle de la demande administrative.

Ministères	1979	1980	1981	1982
1. Relations extérieures	128	131	183	150
2. Culture	293	263	256	267
3. Agriculture	395	460	345	465
4. Anciens Combattants	176	222	111	170
6. Education nationale	1.475	1.436	1.494	1.824
7. Economie - Finances	3.314	3.663	3.889	2.229
8. Outre-Mer	16	57	38	44
9. Intérieur	369	283	364	381
0. Justice	35	51	39	35
1. P.T.T.	1.684	2.070	2.455	2.009
2. Premier ministre	92	144	145	205
1. Industrie	324	276	156	339
3. Environnement	208	248	200	247
33. Tourisme	22	54	20	29
4. Santé	467	461	850	995
5. Travail	634	600	633	523
6. Transports	21	25	36	34
7. Aviation civile	158	105	114	121
8. Mer	206	242	279	187
0. Coopération	92	99	67	63
1. Présidence République	1	3	5	-
2. Légion d'honneur	66	74	91	53
3. Commerce - Artisanat	-	9	5	9
1 à 82. Défense	176	263	272	367
3. Marine nationale	181	218	122	164
Total	<u>10.533</u>	<u>11.477</u>	<u>12.169</u>	<u>10.910</u>

Non compris les périodiques, brevets, annuaires P.T.T., concours et la gestion C.P.

On notera que le nombre des commandes du ministère de l'Economie et des finances est en régression, ainsi que celui des ministères des P.T.T. et du Travail.

Par contre, les ministères de l'Education nationale, de la Culture, de l'Agriculture, de la Défense, de la Santé, de l'Environnement et de l'Intérieur ont confié plus de travaux à l'Imprimerie nationale.

En 1983, l'établissement d'Etat a poursuivi sa politique d'adaptation à la demande administrative d'un potentiel largement polyvalent et très diversifié, allant des techniques traditionnelles de l'imprimerie aux moyens de production les plus modernes.

Ainsi, le renforcement des moyens de photocomposition et d'impression offset à Paris devrait permettre de répondre plus facilement aux exigences de qualité, de rapidité et de sécurité requises par l'impression des publications administratives. De même, la modernisation de l'atelier « Continu » à Douai et l'atelier « Finition » à Paris doit améliorer sensiblement la qualité et la compétitivité des travaux demandés à l'Imprimerie nationale.

Aucune modification majeure ne devrait affecter les travaux confiés à l'établissement d'Etat au cours de l'année 1984. Il est cependant bien évident que l'usine de Paris ne pourra retrouver son équilibre industriel et celui de l'emploi que lorsque de nouvelles rotatives seront installées. Celles-ci permettront de mettre fin à la surcharge du secteur d'impression offset et à un recours accru à la sous-traitance, à la suite du sinistre du 15 avril 1983.

La répartition des tâches entre les deux usines de Paris et de Douai demeurera sensiblement la même :

- Paris assurant les impressions de haute qualité et les travaux de photocomposition programmée :

- Douai prenant un rôle prépondérant dans la production des annuaires téléphoniques et des imprimés en continu, y compris les documents de nature fiduciaire (chèques du Trésor, bons du Trésor, etc) mais il est évident que la complémentarité technique des deux usines amène à tout moment, en fonction des nécessités de la programmation commerciale et industrielle, à des glissements de certains travaux d'un établissement sur l'autre.

2° L'annuaire téléphonique.

Avant le sinistre du 15 avril 1983, 350 agents étaient affectés en moyenne annuelle à la production de l'annuaire téléphonique, ce qui correspond environ à 570.000 heures de travail.

Les deux tiers environ de ce potentiel correspondaient à la mise en oeuvre, à temps plein, des moyens les plus lourds exploités par l'établissement. Ces moyens, réservés quasi exclusivement à la confection de l'annuaire, portaient sur neuf rotatives « Marinoni » produisant chacune des cahiers de 64 pages (quatre de ces machines ayant entre 15 et 23 ans d'âge étaient exploitées à Paris), deux chaînes d'assemblage, brochage « Sheridan » et d'ux ensembles de stockage de cahiers imprimés.

C'est dire l'importance de l'évolution de ce secteur sur l'avenir de l'Imprimerie nationale.

a) Le coût de la réalisation des annuaires

Les estimations du coût de fabrication et du prix de revient d'un annuaire téléphonique de la campagne de fabrication 1983 sont les suivantes :

– format normal : prix de revient moyen :

l'exemplaire 19,77 F
le volume 15,59 F

– format réduit : prix de revient moyen :

l'exemplaire 21,32 F
le volume 13,68 F

b) Le volume des annuaires fabriqués

Le tableau ci-après retrace l'évolution du volume des annuaires fabriqués au cours des cinq dernières années :

	Nombre de volumes	Nombre de feuillets imprimés
	<u>en millions</u>	<u>en milliards</u>
1978	23,81	10,49
1979	27,03	12,71
1980	26,14	11,89
1981	24,77	11,58
1982	27,99	13,06

c) Les perspectives d'avenir et prévisions

L'incendie a endommagé irrémédiablement les quatre rotatives installées dans l'établissement de Paris, supprimant ainsi, en tenant compte des activités intermittentes pour l'annuaire, près d'une centaine de postes de travail à temps plein.

Compte tenu de l'importance pour l'équilibre financier de l'Imprimerie nationale de la production de l'annuaire, il est prévu d'acquérir en remplacement des quatre rotatives « Marinoni » inutilisables, trois rotatives de caractère standard destinées à fabriquer le nouvel annuaire demi-format.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de la campagne de fabrication 1982 de l'annuaire téléphonique s'élève à 491,5 MF. Pour les campagnes 1983 et 1984, les prévisions, sur la base des éléments disponibles, ressortent environ à 553 MF et 605 MF.

Ainsi qu'il a été précisé précédemment, le recours à la sous-traitance augmentera de façon sensible en attendant que le remplacement du matériel soit achevé.

Les prévisions relatives à la fabrication des annuaires téléphoniques relèvent de la compétence de l'Administration des P.T.T.

Au stade actuel, l'Imprimerie nationale dispose d'informations complètes prévisionnelles relatives aux campagnes de fabrication 1983 et 1984. Pour ces campagnes, le nombre de volumes à confectionner en format réduit devrait représenter respectivement 20 et 21 % du nombre de volumes à produire en format normal.

Pour les prévisions à moyen terme, la concertation menée avec la direction générale des Télécommunications conduit aux perspectives suivantes :

- l'annuaire de format réduit devait être réalisé dans des quantités qui ne devraient pas être inférieures à celles qui seront produites au cours des campagnes 1983 et 1984, et qui pourraient même, selon toute vraisemblance, croître régulièrement.

- le développement de la télématique ne devrait pas affecter sensiblement la consommation d'annuaires imprimés sur support papier, du moins jusqu'à la fin de la décennie.

Par ailleurs, il n'est pas à exclure que pour les prochaines années, la fabrication de l'annuaire fasse l'objet d'une programmation pluriannuelle. Une telle programmation est fortement souhaitable.

Les prévisions de fabrication à court terme sont résumées dans le tableau ci-après :

		Nombre de volumes	Nombre de feuillets à imprimer
		<u>en millions</u>	<u>en milliards</u>
1983	Grand format	26,57	11,75
	Petit format	5,30	3,36
1984	Grand format	27,50	12,22
	Petit format	5,85	3,60

B. SES EFFETS SUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La stabilité du plan de charge n'est pas sans conséquences sur la politique menée par l'établissement national, aussi bien au regard du personnel que des investissements.

1° Les problèmes d'emploi.

Le niveau de l'activité comme les mutations technologiques se sont traduits, pour l'Imprimerie nationale, par une diminution constante et régulière des effectifs alors que s'impose la nécessité du renouvellement des personnels comme leur adaptation permanente aux techniques employées.

a) L'évolution des effectifs.

Le tableau suivant permet d'apprécier l'évolution des effectifs réels au cours des dernières années.

Années	Fonctionnaires		Personnel ouvrier		Contractuels		Total
	Paris	Douai	Paris	Douai	Paris	Douai	
1977	404	83	1.972	529	6	4	2.998
1978	397	83	1.705	580	5	5	2.775
1979	423	88	1.667	671	5	5	2.859
1980	400	90	1.615	715	4	5	2.829
1981	401	92	1.552	730	4	5	2.784
1982	409	98	1.532	740	3	5	2.787
1983	409	97	1.526	742	3	5	2.782
1984	428	101	1.512	742	3	5	2.791

Si depuis 1981, la tendance à la diminution des effectifs globaux paraît s'être inversée, ce mouvement recouvre des réalités différentes :

– le nombre des fonctionnaires augmente, aussi bien à Paris qu'à Douai ;

– le nombre des contractuels est maintenu au même niveau ;

– tandis que se stabilise le nombre des ouvriers travaillant à l'usine de Douai, celui des ouvriers employés à Paris continue inexorablement de décroître.

Environ 55 agents de statut ouvrier ont été - ou seront - admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite au cours de l'année 1983, dont 30 au titre de la retraite anticipée.

Par ailleurs, il semblerait que les dispositions du décret n° 82-302 du 31 mars 1982 relatives à la cessation anticipée d'activité, ne seraient pas reconduites au delà du 31 décembre 1983. Dans ce cas, le chiffre des départs en retraite serait de quarante environ pour l'établissement de Paris.

Aucun départ en retraite n'est prévu au cours de l'année prochaine parmi le personnel de l'Établissement de Douai.

S'agissant de recrutements, les conséquences du sinistre du 15 avril 1983 sur l'équilibre de l'emploi dans l'établissement parisien de l'Imprimerie Nationale et le nécessaire redéploiement des spécialisations, en fonction des évolutions techniques rendent actuellement particulièrement difficile la définition de perspectives à moyen terme.

Les départs en retraite anticipée au titre du décret n° 82-302 du 31 mars 1982 seront compensés nombre par nombre. Les recrutements restant à effectuer à ce titre, et ceux qui deviendraient nécessaires si les dispositions du décret précité étaient reconduites devraient permettre de pourvoir les postes spécialisés indispensables au fonctionnement normal des ateliers. A défaut, il serait procédé, en 1984, aux recrutements ponctuels adaptés aux besoins.

b) La réduction de la durée du travail.

La solution de certains problèmes touchant l'emploi à l'Imprimerie nationale devrait sans doute passer par la réduction du temps de travail.

Dans un premier temps, on a d'abord assisté à la baisse du pourcentage des heures supplémentaires par rapport aux heures effectivement travaillées : depuis 1975, ces heures supplémentaires, qui représentaient 6,76 % du temps de travail à Paris et 5,12 % à Douai, a été ramené en 1982 à 4,45 % à Paris et 2,57 % à Douai. Cette tendance s'est poursuivie parallèlement à la réduction de la durée hebdomadaire du travail intervenue en 1982, qui s'établit maintenant :

- pour le personnel en service normal, à 39 heures ;
- pour le personnel travaillant en deux équipes, effectuant le service de nuit, et les ouvriers monotypistes, à 36 heures 30 minutes ;
- pour les ouvriers de la presse, à 36 heures.

Le travail de nuit sur les rotatives lourdes à l'établissement de Paris a été supprimé durant le premier trimestre 1983. Depuis le sinistre du 15 avril 1983, ces machines ne fonctionnent plus. Pour rétablir un nombre suffisant de postes de travail et permettre de répondre aux exigences du service public, les horaires de nuit ont dû être rétablis pour

certaines unités de production, notamment dans le secteur des presses offset feuilles. Le service de nuit est en vigueur depuis le 25 avril 1983, avec toutefois une interruption en juillet et août 1983. La réduction du travail de nuit est envisagée pour 1984, dès lors que l'établissement retrouvera son potentiel de production.

Aucun atelier ne fonctionne de nuit dans les locaux de Douai.

c) La formation des personnels

La modernisation des techniques d'impression se traduit, depuis une décennie, par un recours de plus en plus prononcé au procédé offset et à la photocomposition, avec, corrélativement, une régression du volume des travaux traités par le procédé typographique. Ce phénomène s'est accéléré ces dernières années.

L'Imprimerie nationale, pour ne pas prendre de retard dans le domaine technique, s'efforce de suivre cette évolution et de moderniser ses matériels de composition et d'impression. En conséquence, une part importante des crédits d'investissements en matériel et outillage de l'établissement de Paris (seul concerné par ce glissement des techniques) est consacrée à l'impression offset et à la photocomposition.

Cette évolution des techniques de l'imprimerie exige une adaptation de l'ensemble des personnels. L'établissement d'Etat s'efforce, à travers son plan de formation, de leur permettre de passer de la filière typographique à la filière offset.

C'est ainsi que sont mises en oeuvre des actions permettant la reconversion de compositeurs typographes au montage film et au clavier de photocomposition ou des imprimeurs typographes à l'impression offset. A cela s'ajoutent des actions menées en permanence de perfectionnement au sein même de la filière offset, pour le recrutement d'opérateurs parmi les clavistes.

Des actions spécifiques sont offertes aux cadres de maîtrise pour assurer une plus grande polyvalence et pour permettre à ceux qui ont une origine typo un perfectionnement dans les techniques offset (impression, reprographie, montage film).

Ces actions de formation ou de perfectionnement sont organisées en concertation avec les représentants du personnel, soit sous la responsabilité des cadres techniques et administratifs de l'Imprimerie nationale, soit avec le concours d'organismes spécialisés.

Il est prévu en 1984 de reconvertir une douzaine de typographes, soit au report offset, soit au montage film pour renforcer ces secteurs qui se situent à la charnière de la photocomposition et de l'offset.

L'établissement d'Etat engagera, en outre, une action d'initiation des conducteurs de machines d'impression typographique au procédé offset, dans l'optique d'une reconversion de ces agents vers les machines d'impression offset. Cette action devrait concerner une vingtaine d'ouvriers typographes.

C. UNE RELATIVE STABILITE DANS LE COURT ET MOYEN TERME FACE A UN AVENIR DE GRANDES MUTATIONS.

1° La diversification des activités de l'Imprimerie nationale.

Les conséquences de l'évolution des techniques sur la nature et le volume des productions de l'Imprimerie nationale sont encore difficiles à cerner, dans le moyen terme.

Sans doute, les développements de la bureautique, de l'informatique répartie et de la télématique seront-ils assortis d'une réduction des supports papiers imprimés, au moins pour ce qui concerne les procédures internes aux administrations. Mais cette évolution ne pourra être que très progressive, compte tenu de l'importance et du coût des équipements à mettre en place. Par ailleurs, elle n'aura pas d'incidence immédiate sur le volume des impressions nécessaires à la relation entre les administrations et leurs usagers, sauf en ce qui concerne l'annuaire du téléphone dont l'importance pourra commencer à décroître au cours de la prochaine décennie, après une longue période de stabilisation.

Dans ces conditions, tout en demeurant attentive aux fabrications nouvelles susceptibles de nourrir son plan de charge et de diversifier ses activités, l'Imprimerie nationale se doit, pour préparer l'avenir, de veiller à la préservation de sa compétitivité en poursuivant sa conversion interne en étroite concertation avec les représentants des personnels.

La recherche d'une meilleure productivité, par un recours accru aux technologies les plus performantes, peut seule permettre, à terme, le développement de fabrications pour des pays étrangers ou, plus simplement le rapatriement de fabrications actuellement réalisées à meilleur prix hors des frontières. A cet égard, la situation de l'établissement d'Etat n'est pas fondamentalement différente de celle de l'ensemble des industries graphiques nationales.

En matière de politique du livre, qui est de la compétence du Ministre de la Culture, l'Imprimerie nationale apporte sa contribution en poursuivant une politique éditoriale fondée sur la diffusion de livres de qualité qu'elle réalise elle-même entièrement. Ses collections, dirigées par des universitaires de renom, sont maintenant mieux connues et une amélioration très sensible a été notée en 1982 et au cours du premier semestre 1983 en ce qui concerne leur commercialisation. Ces résultats encourageants doivent encore être améliorés.

Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des caractères orientaux, dont l'Imprimerie Nationale possède une collection unique au monde, les actions tendant à une plus grande coopération internationale devraient être poursuivies.

2° Le problème des imprimeries intégrées :

Les besoins des administrations sont satisfaits, soit par l'Imprimerie nationale et ses sous-traitants, soit par les imprimeries intégrées des ministères et de certains de leurs services extérieurs. Le développement de ces imprimeries est, lui aussi, pour partie le fruit de l'évolution des techniques (fiabilité et relative simplicité d'emploi des matériels d'imprimerie, de reprographie et de reproduction). Cependant, les imprimeurs privés critiquent leur existence compte tenu, notamment, de l'inégalité en matière de charges salariales et fiscales (en particulier absence de taxe professionnelle). La Commission interministérielle des Matériels d'Imprimerie et de reproduction, créée en 1981 par le Premier Ministre et présidée par un magistrat de la Cour des comptes, surveille désormais les installations en renouvellements de matériels des imprimeries administratives intégrées. Il n'est pas douteux, dans un souci d'efficacité économique, que la réduction éventuelle des supports papiers imprimés devrait être assortie d'une diminution progressive du potentiel de fabrication de ces ateliers en vue d'éviter un déséquilibre dans l'ensemble de la profession.

En 1984, le champ des activités de l'Imprimerie nationale sera étendu à l'impression de l'annuaire en demi-format. Aucune autre diversification d'activité d'importance notable n'est actuellement envisagée.

La concertation interministérielle concernant les programmes de fabrication de l'Imprimerie nationale est réalisée annuellement au sein de la Commission des Impressions administratives. Cette instance centre ses travaux sur le court terme mais permet néanmoins d'intéressants échanges de vue sur l'évolution des besoins des clients les plus importants de l'établissement d'Etat.

ANNEXE

L'incendie du 15 avril 1983 des locaux de Paris :

- Inventaire des dégats
- Conséquences financières et mesures prises.

I. L'INVENTAIRE DES DEGATS

L'Etablissement parisien de l'Imprimerie nationale, situé rue de la Convention, est construit sur un terrain de 23.000 m², avec une emprise au sol des bâtiments de 15.000 m² et une surface totale construite de 41.700 m².

L'incendie du 15 avril dernier a affecté la partie centrale de la construction, et plus précisément le rez-de-chaussée (magasin des papiers) et le premier étage (atelier des presses et des rotatives) d'un bâtiment de 7.000 m² construit sur deux niveaux.

Les dégâts consécutifs au sinistre sont d'ordre matériel, le bâtiment central ayant été gravement endommagé et l'ensemble des rotatives de l'établissement ayant été mis hors d'usage.

La partie détruite du bâtiment porte sur une superficie d'environ 1.300 m² au rez-de-chaussée et 1.100 m² à l'étage.

Les quatre rotatives lourdes, qui fabriquaient l'annuaire et qui avaient entre 15 et 23 ans d'âge au moment du sinistre ont été irrémédiablement endommagées ; par contre, les rotatives de labeur précédemment exploitées à la périphérie de la zone sinistrée pourront, après révision et réparation, être remises en service.

Des matières premières et des produits finis et semi-finis ont également été détruits par le feu et par la mise en oeuvre des moyens de secours.

L'inventaire des dégâts consécutifs au sinistre et des charges d'exploitation qui en résultent pour 1983 est le suivant :

- travaux de première urgence (étiayage, remise en état de l'installation électrique, etc)	3,350 MF
- Pertes de matières premières et de produits finis et demi-finis	6,600 MF
- Remise en état du bâtiment central, y compris les travaux de sécurité	21,000 MF
- Acquisition de trois rotatives en remplacement des quatre rotatives de l'annuaire	45,000 MF
- Révision et déplacement des rotatives de labour	2,500 MF
- Sous-traitances exceptionnelles	19,000 MF
- Location d'un local-relais	0,800 MF
- Aménagement du local-relais	2,100 MF
- Transport et stockage supplémentaires de papiers	1,000 MF
Total	101,350 MF

II. LES MESURES PRISES

1° Location d'un local-relais

Dès que les conditions de sécurité ont été réunies, les presses plates et les presses offset du bâtiment central ont été remises progressivement en service. Cependant, les rotatives de labour ne pourront l'être qu'à la fin de l'année 1983, deux d'entre elles devant, pendant la durée des travaux de réparation de l'atelier, être implantées dans un local-relais qui a été loué dans la zone industrielle de Rungis.

Ce local devrait accueillir par ailleurs deux des trois rotatives neuves destinées à remplacer les anciennes rotatives lourdes de l'Etablissement. Destinés à l'impression d'annuaires de demi-format, mais également susceptibles de réaliser d'autres fabrications, ces nouveaux matériels permettront de restaurer les conditions normales d'emploi et, par conséquent, de rétablir l'équilibre du budget annexe.

Le local-relais sera nécessaire pendant une période d'au moins deux années, durée nécessaire à l'étude et à la réalisation des travaux de réparation du bâtiment de la rue de la Convention, ainsi qu'à l'installation de dispositifs de sécurité modernisés.

2° Le réaménagement temporaire des horaires de travail et le recours à la sous-traitance.

L'indisponibilité prolongée de matériels d'imprimerie particulièrement productifs a gravement amputé les possibilités de production.

Néanmoins, le rétablissement des services des services de nuit, en particulier sur les presses offset-feuilles, le recours accru à l'atelier de reprographie et le développement des activités de sous-traitance ont permis de préserver la continuité du service public au moins, dans un premier temps, pour les travaux présentant un caractère d'urgence.

L'augmentation nette de la sous-traitance justifiée par le sinistre s'élèvera à environ 19 MF en 1983. S'agissant de l'annuaire du téléphone, 3.500 tonnes supplémentaires par rapport au programme initial seront imprimées par des sous-traitants.

L'emploi des personnels s'est trouvé profondément perturbé par la suppression provisoire d'un nombre important de postes de travail. Les difficultés les plus graves concernent le personnel imprimeur et elles ne peuvent être que partiellement résolues par le recours aux services de nuit. Conscients de l'ampleur du problème et des efforts réalisés pour en réduire les conséquences, les intéressés ont accepté de prendre par anticipation et par roulement au cours de l'été et de l'automne leur semaine de congé dite « d'hiver ». Ainsi, l'établissement disposera de la totalité de ses effectifs d'imprimeurs au moment où ses rotatives de labeur pourront à nouveau être utilisées.

Il convient de souligner à cet égard, le dévouement de l'ensemble du personnel de l'établissement public visant à assurer, dans les meilleurs délais, les conditions d'une exploitation normale.

3°. Les moyens budgétaires mis en oeuvre :

Les charges d'exploitation exceptionnelles nées du sinistre s'élèvent au total à 35,35 millions de francs en 1983 (cf. dans l'inventaire ci-avant, les rubriques autres que celles concernant la remise en état du bâtiment et l'acquisition de rotatives neuves). Elles se traduisent, pour le budget annexe, par une insuffisance de crédits. Leur compensation est demandée en 1983 par la voie d'une subvention exceptionnelle au titre des dépenses accidentelles. Le projet de budget pour 1984 est présenté selon une approche volontariste de restauration rapide de l'équilibre d'exploitation, compte tenu des investissements exceptionnels qu'il est proposé de réaliser.

Les autres moyens budgétaires nécessaires pour assurer la reprise de l'activité normale concernent la remise en état des locaux (21 MF) et l'acquisition de rotatives neuves de caractère standard (45 MF).

Les autorisations de programme correspondantes sont demandées selon l'échéancier suivant :

- 1983 37 MF (dépenses accidentelles)
- 1984 22 MF (budget)
- 1985 7 MF (budget).

Récapitulation des crédits par section :

<u>Investissements:</u>	8 MF	Décret du 8 Septembre 1983 (dépenses accidentelles)
	29 MF	Collectif 1983 (prévisions)
	22 MF	Budget 1984
	7 MF	Budget 1985
<u>Fonctionnement:</u>	12 MF	Décret susvisé
	23,350 MF	Collectif 1983 (prévisions)

Au cours de sa séance du 12 octobre 1983, la Commission des finances a procédé, sur le rapport de M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1984 de l'Imprimerie Nationale.

La Commission a approuvé le rapport de M. Gamboa et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, propose au Sénat l'adoption des crédits, pour 1984, de l'Imprimerie nationale.